



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CENTRE ADMINISTRATIF PIERRE WERNER, 13, RUE ERASME L-1468 LUXEMBOURG
B.P. 1306 L-1013 LUXEMBOURG / TEL.: (352) 43 58 51 / FAX: (352) 42 27 29
INTERNET: <http://www.etat.lu/CES> / E-MAIL: ces@ces.etat.lu

**RENCONTRE ANNUELLE DES PRESIDENTS ET
SECRETAIRES GENERAUX DES CES NATIONAUX
DE L'UNION EUROPEENNE ET DU COMITE
ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN**

***Déclaration de Luxembourg
sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne***

Luxembourg, le 26 novembre 2004

Luxembourg, le 26 novembre 2004

La rencontre annuelle des Présidents et Secrétaires Généraux des Conseils économiques et sociaux des Etats membres de l'UE et du Comité économique et social européen s'est tenue les 25 et 26 novembre 2004 à Luxembourg.

Lors de leur rencontre précédente tenue à Madrid en novembre 2003, il avait été décidé d'entamer une réflexion conjointe sur la stratégie de Lisbonne soumise à une révision à mi-parcours sous présidence luxembourgeoise.

La déclaration annuelle des Présidents des Conseils économiques et sociaux de l'UE et du Comité économique et social européen s'entend comme complément aux positions du CESE et des différents CES nationaux dans la mesure où elle met l'accent sur les principes et les valeurs partagés et aux niveaux nationaux et au niveau européen.

En vue de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, les Présidents et Secrétaires Généraux ont formulé les considérations suivantes:

1 Les objectifs et le triptyque stratégique intégré de Lisbonne restent pertinents et ils doivent contribuer à améliorer le bien-être des citoyens européens.

Faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ne doit pas devenir une fin en soi, mais le moyen pour aboutir à une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

Les Présidents estiment que la stratégie de Lisbonne doit faire partie intégrante du projet européen des pères fondateurs, axé sur la paix, la prospérité, la justice sociale et le bien-être des citoyens.

L'Union doit aborder la mise en oeuvre, sur la base de l'approche intégrée développée, conformément à ses valeurs et à sa conception de la société.

Il faut garder les trois volets - économique, social et environnemental – ensemble et les mettre à pied d'égalité. Une meilleure coordination macroéconomique et l'optimisation du policy-mix au niveau européen permet de mettre en place un cadre général de stabilité, favorable à une croissance économique soutenue, durable et riche en emplois. Le dialogue macroéconomique, processus de coordination spécifique inauguré à Cologne, devrait contribuer à un policy mix équilibré pour aboutir à des résultats plus satisfaisants pouvant être intégrés dans la dynamique du processus de Lisbonne. La croissance économique est une condition nécessaire pour atteindre les multiples objectifs de Lisbonne et pour réussir la consolidation du modèle social européen qui se caractérise, notamment, par un niveau de protection sociale élevé qu'il s'agit de pérenniser. La mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne a ainsi besoin d'un agenda de croissance concerté; l'Union européenne, les Etats membres et les acteurs de la société civile organisée doivent s'engager en sa faveur. Les fruits de la croissance doivent être

utilisés de manière à permettre un équilibre de façon durable et renforcer les résultats du modèle social européen, c'est-à-dire l'intégration, la redistribution et la solidarité, notamment intergénérationnelle. L'agenda social actualisé (2006-2010) devrait également être intégré dans le processus de Lisbonne.

Les nouveaux États membres peuvent fournir une contribution substantielle à ce processus de développement européen, c'est-à-dire, en se mettant au niveau du reste de l'Union européenne. Tandis que les "anciens" États membres doivent remettre leurs économies "sur les rails", les nouveaux doivent exploiter toutes les possibilités pour que leur croissance leur permette de combler leur retard par rapport au triptyque intégré de Lisbonne.

2 L'amélioration de la mise en oeuvre de Lisbonne ne peut se faire sans la mobilisation et l'association des citoyens à travers un large débat public.

La stratégie de Lisbonne reste encore trop peu connue du grand public. Il importe donc que celui-ci soit bien informé par les acteurs publics sur les enjeux et les gains concrets que la stratégie et la politique communautaire, en général, peuvent apporter aux citoyens.

Pour relancer Lisbonne, il importe de mieux faire connaître et expliquer son bien-fondé en mettant en relation les objectifs poursuivis et les grands enjeux sociétaux à l'échelle mondiale. L'Union européenne et les États membres devraient faire des efforts de communication pour mieux expliquer la rationalité des principes qui sous-tendent la stratégie de Lisbonne aux citoyens.

Dès lors, il s'agit d'assurer dans les débats politiques une place privilégiée à la stratégie de Lisbonne en l'englobant dans celui plus général sur la gouvernance et en y associant, les Conseils économiques et sociaux et tous les acteurs de la société civile organisée.

Il faut que le débat mette davantage en valeur les points positifs et les succès de la stratégie pour redonner confiance notamment aux investisseurs, aux salariés et aux consommateurs.

Il s'agit donc de renforcer les relais, dont les CES font partie, entre les niveaux européen et nationaux pour que la sensibilisation des différentes composantes de la société aux défis lancés à Lisbonne se fasse de manière rapide et efficace.

A cet égard, il conviendrait que les gouvernements nationaux soient encouragés à concevoir chacun un plan d'action national de mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne. Ce plan devrait préciser de quelle manière les objectifs seront réalisés, qui en sera responsable, comment et quand ce sera fait. Un tel plan rendra la stratégie de Lisbonne plus transparente et promouvra la cohésion.

De plus, un tel plan permettra à la Commission de nuancer ses évaluations tant qualitative que quantitative de la mise en oeuvre des objectifs communs de

Lisbonne dans chaque Etat membre et d'avoir une vue synthétique des défis et des problématiques par pays. L'interaction entre les perspectives nationales et les problématiques communautaires peut devenir pour les parlements nationaux un thème de débat fructueux, ce qui permettrait que la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne fasse partie de la communication courante entre les gouvernements et les parlements.

3 La rationalisation et la coordination des différents processus sont indispensables à une évaluation pertinente des progrès et l'accent doit, dès lors, être mis sur une mise en œuvre concertée des réformes.

L'augmentation importante du nombre de processus et d'évaluations différents portant sur les mêmes indicateurs nécessite une rationalisation de ceux-ci et une meilleure coordination des politiques afférentes. Il serait préférable de se consacrer davantage à la mise en œuvre des réformes que de multiplier le nombre de lignes directrices politiques. La visibilité et l'efficacité de la stratégie en bénéficieraient directement. Il importe donc de parvenir à une plus grande cohérence de cet ensemble où de nombreux domaines ont des effets bien au-delà de leur objet principal et ne peuvent être isolés du reste du système.

Entre autres, dans les domaines à compétence communautaire propre, l'Union européenne doit se donner les moyens d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur, un de ses domaines principaux, afin d'augmenter sa compétitivité et promouvoir la croissance économique, apportant ainsi un souffle nouveau à la stratégie de Lisbonne. Afin de préparer au mieux les réformes nécessaires, l'idée lancée par le Conseil européen de mars 2004 de créer des partenariats pour la réforme qui associent les partenaires sociaux, la société civile et les pouvoirs publics, dans le respect des dispositions et traditions nationales, devrait être suivie dans les actes.

En outre, pour mettre en place une véritable économie européenne de la connaissance dynamique et compétitive, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur le savoir et l'innovation au niveau communautaire. La création d'un espace européen unique de la connaissance (libre circulation des étudiants, des chercheurs et des idées) faisant partie intégrante du marché intérieur mérite d'être soutenue. L'introduction d'une dimension européenne dans les projets de recherche de grande envergure financière permettrait de lutter contre la segmentation des efforts de la recherche publique et contre le chevauchement des programmes de recherche concurrents.

Complémentaire à la méthode communautaire d'harmonisation, la MOC est une bonne méthode de gouvernance souple. Elle permet une convergence et contribue à faire progresser dans les domaines où les compétences de l'Union sont réduites.

Aux niveaux nationaux, elle encourage les acteurs à s'interroger sur les problèmes existants et à rechercher des solutions novatrices.

Les indicateurs doivent être pertinents et permettre de se faire une image aussi précise que possible de la situation dans les Etats membres. L'adaptation triennale des indicateurs structurels doit se faire en concertation étroite avec les acteurs concernés, dont les Conseils économiques et sociaux et le CESE qui, in fine, contribuent à la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne.

L'articulation entre les niveaux communautaire et national est très importante et l'interface entre le niveau européen et le niveau national doit être améliorée.

Le bien-fondé de la démarche communautaire doit être compris par tous et les diversités nationales et régionales doivent être mieux prises en compte et gérées en impliquant tous les acteurs concernés et en coordonnant leurs actions.

La stratégie de Lisbonne doit être placée au cœur du projet européen. La révision à mi-parcours doit aborder celle-ci en la situant dans une approche pragmatique et en nuancant les benchmarking mondiaux par la prise en compte de tous les éléments. L'évaluation des résultats faite depuis 2000 sur la base des indicateurs pêche par excès de rapports sans liens entre-eux. Or, l'évaluation ne devrait pas être exclusivement mécanique, mais également qualitative et tenir compte des particularités européenne et nationales existantes.

Les évaluations périodiques des résultats doivent ainsi être situées dans les projets politiques initiés ou à initier aux niveaux nationaux pour aboutir à terme aux objectifs définis en commun.

Dans cette optique, un rôle important revient aux plans d'action nationaux, mentionnés ci-avant.

Le champ très vaste couvert par la stratégie de Lisbonne, qui englobe pratiquement toutes les activités de l'UE dans les domaines économique, social et environnemental, suppose une approche transversale. Lisbonne est certes un processus multidisciplinaire, mais la cohérence de l'ensemble doit absolument être garantie pour éviter que les différentes politiques menées en parallèle ne produisent des effets contradictoires. En effet, il faut essayer d'augmenter sa crédibilité et lui réserver une place centrale au sein des différents processus engagés. La rationalisation des processus de coordination des politiques devient, dès lors, une nécessité.

4 L'engagement et la coopération des CES européens et du CESE.

Les Présidents des CES nationaux et du CESE estiment qu'il est nécessaire que le Sommet de printemps dispose d'un rapport de synthèse cohérent et intégré sur l'ensemble des processus.

Une telle approche améliorerait la visibilité et la cohérence de messages clefs forts à émettre par le Sommet de printemps.

Les travaux réalisés par les différents CES et le CESE en matière de stratégie de Lisbonne sont relevés, en annexe, à la déclaration annuelle. Ils témoignent de l'importante contribution que les CES nationaux et le CESE peuvent apporter à la clarification des objectifs de la stratégie et à sa mise en oeuvre.

Lors de leur réunion de Luxembourg, les Présidents des CES nationaux et du CESE ont pris acte du rapport du groupe de haut niveau présidé par M. Wim Kok : «Relever le défi – La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi», publié le 3 novembre 2004.

Ils s'engagent à poursuivre leur coopération en matière de stratégie de Lisbonne et ils invitent le Conseil européen à renouveler le mandat donné au CESE par le Conseil européen de Bruxelles les 25 et 26 mars 2004, afin d'accompagner en étroite collaboration avec les Conseils économiques et sociaux nationaux, la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne.

x x x

Annexe: Relevé des travaux des CES et du CESE en matière de stratégie de Lisbonne

Annexe

La présente annexe reprend les adresses Internet des CES européens, leurs travaux disponibles en ligne en rapport avec la stratégie de Lisbonne et, le cas échéant, les travaux à venir.

**UNION EUROPEENNE - EUROPEAN UNION**

Comité économique et social européen (CESE) / European Economic and Social Committee (EESC)

<http://www.esc.eu.int/>

Une audition a été organisée les 9 et 10 septembre 2004 réunissant les principales organisations européennes de la société civile et les CES nationaux. Un avis a été adopté le 27 octobre 2004: "Pour une meilleure mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne" en réponse à l'invitation du Conseil européen des 25 et 26 mars 2004.

http://www.esc.eu.int/sections/eco/docs/ces1438-2004_ac_fr.pdf

**AUTRICHE - ÖSTERREICH – AUSTRIA**

Conseil consultatif des affaires économiques et sociales / Beirat für Wirtschafts- und Sozialfragen

<http://www.sozialpartner.at/>

Le Conseil consultatif des affaires économiques et sociales prépare pour début 2005 un document de position sur la stratégie de politique économique de l'UE.

Début 2005, une étude sera élaborée sur les défis que le marché du travail devra relever en raison de l'évolution démographique.

**BELGIQUE - BELGIË – BELGIUM**

Conseil central de l'économie (CCE-CRB) / Centrale raad voor het bedrijfsleven (CCE-CRB)

<http://www.ccecrb.fgov.be/>

Le Conseil central de l'économie suit en permanence l'évolution de la stratégie de Lisbonne. Le rapport technique sur les marges salariales reprend, sous forme d'un tableau de bord, toutes les données statistiques pertinentes en rapport avec la stratégie de Lisbonne (emploi, innovation et recherche, réformes économiques, cohésion sociale, environnement). Les performances de la Belgique y sont comparées avec celles de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et avec la moyenne de l'UE des 15. (<http://www.ccecrb.fgov.be/cce/text/img002.htm>).

**BELGIQUE - BELGIË – BELGIUM**

Conseil national du Travail (CNT-NAR) / Nationale Arbeidsraad (CNT-NAR)

<http://www.nar-cnt.be/>

Le Conseil national du travail a engagé une série de travaux en matière de formation, en matière d'emploi, en particulier les questions relatives à l'organisation du travail, au temps de travail et à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Un certain nombre de ces questions sont actuellement à l'agenda des travaux du Conseil, notamment en ce qui concerne la prévention du stress, le crédit-temps, le télétravail et le développement durable. Concernant le PAN emploi, une procédure de collaboration a été définie avec le ministre de l'emploi afin de permettre au Conseil national du travail de contribuer concrètement et en temps utile à sa rédaction.

**ESPAGNE - ESPAÑA – SPAIN**

Consejo Económico y Social (CES)

<http://www.ces.es/>

Le CES d'Espagne est tenu chaque année de préparer un rapport sur la situation de la nation en matière socioéconomique et dans le domaine du travail. Dans ce rapport, une partie importante est consacrée aux aspects économiques et politiques des relations avec l'Union européenne. En 2004, l'évolution de la stratégie de Lisbonne fera l'objet d'une analyse approfondie.

**ESTONIE – ESTONIA**

Conseil économique et social estonien

<http://www.sm.ee/est/pages/index.html>**FINLANDE - SUOMI – FINLAND**

Talousneuvosto - Ekonomiska rådet

<http://www.vnk.fi/vn/liston/vnk.lsp?r=2089&k=en&old=1063>

Une discussion sur des sujets clés pour la stratégie de Lisbonne constituera une partie intégrante du programme annuel des travaux du Conseil économique. Lors de sa réunion du mois d'avril, le Conseil a discuté des qualités et des lacunes du système d'éducation finlandais face au changement rapide des besoins du monde de travail. Lors de sa réunion de juin, le Conseil a examiné le processus de Lisbonne du point de vue comparatif, c'est-à-dire en mesurant les progrès effectués par les différents pays en ce qui concerne l'application pratique de la stratégie.

**FRANCE**

Conseil économique et social (CES)

<http://www.ces.fr/>

En 2003, le Bureau du CES de France a adopté (le 18 novembre) une communication qui rassemble et présente de manière synthétique, dans la perspective du Sommet européen de printemps 2004, les éléments concernant le champ de la stratégie de Lisbonne qui se trouvent dans les avis votés depuis un an. (<http://www.ces.fr/rapport/doclon/031118.pdf>).

Pour 2004, le Bureau du CES a adopté une deuxième communication (le 12 octobre) dans la perspective du Sommet européen de printemps 2005, qui reprend les éléments concernant le champ de la stratégie de Lisbonne qui se trouvent dans les avis récemment adoptés. (<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04102927.pdf>)

**GRECE - HELLAS – GREECE**

Οικονομική και Κοινωνική Επιτροπή (ΟΚΕ)

<http://www.oke.gr/>

Le CES de Grèce a adopté en novembre 2004 deux avis d'initiative intitulés :

- "La contribution de la stratégie de Lisbonne au modèle social européen" et
- "La stratégie de Lisbonne et les PME"

**HONGRIE – HUNGARY**

Conseil social hongrois

<http://www.eszcsm.hu/eszcsm/eszcsm.main.page>

**IRLANDE – IRELAND**

National Economic and Social Council (NESC) / An Chomhairle Náisiúnta Eacnamaíoch agus Sóisialach

<http://www.nesc.ie/>

À la demande de ses membres du Conseil, le secrétariat envisage de mener en 2004 une étude sur l'expérience irlandaise concernant la stratégie de Lisbonne. Cette étude, qui sera achevée avant l'examen à mi-parcours prévu en 2005, évaluera la position spécifique de l'Irlande par rapport aux principaux indicateurs et l'expérience du pays concernant le processus et les dispositifs institutionnels mis en place pour baliser l'application de la stratégie. L'évaluation de la méthode ouverte de coordination à laquelle procède actuellement le Conseil fera également partie de cette étude.

Un certain nombre d'autres éléments du programme de travail actuel du Conseil pour 2004-2006 complèteront l'évaluation des progrès accomplis au regard de la stratégie de Lisbonne du point de vue irlandais. Ils incluent:

- la stratégie triennale du Conseil, qui fournit une analyse détaillée des évolutions, perspectives et enjeux à moyen terme dans le domaine économique, social et environnemental,
 - l'élaboration d'un premier rapport social national, qui passera en revue les grands indicateurs sociaux clés qui sous-tendent la politique dans le domaine social et en matière d'égalité des chances,
 - une étude sur la réglementation et la concurrence dans les secteurs en réseau,
 - un exercice de prospective sur la société de l'apprentissage et l'économie.
-

**ITALIE - ITALIA – ITALY**

Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro (CNEL)

<http://www.cnel.it/>

Le Conseil économique et social d'Italie a constitué en 2004 un Groupe de travail ad hoc sur la stratégie de Lisbonne, coordonné par Mme SANTORO, vice-présidente, dont les travaux portent sur :

- "L'éducation et la formation dans la stratégie de Lisbonne : un des facteurs de la compétitivité" (document adopté en avril)
 - "Le pacte de stabilité et de croissance : quelle politique économique pour l'Europe" (document adopté en juillet)
 - La relance de la stratégie de Lisbonne (document adopté le 28 octobre 2004)
-

**LITUANIE – LITHUANIA**

Conseil tripartite de la République de Lituanie

<http://www.socmin.lt/>

**LUXEMBOURG**

Conseil économique et social du Grand-Duché de Luxembourg (CES)

<http://www.ces.etat.lu/>

En 2003 et 2004, le Conseil économique et social du Luxembourg a traité du processus de Lisbonne dans ses avis sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté (GOPE) et dans ses avis annuels sur l'évolution économique sociale et financière du pays. En 2005, la partie structurelle de l'avis annuel traitera prioritairement de la stratégie de Lisbonne.

Avis GOPE 2003-I : <http://www.ces.etat.lu/GOPE%202003-I.pdf>

Avis GOPE 2003-II : <http://www.ces.etat.lu/GOPE%202003-II.pdf>

Avis GOPE 2004-III : <http://www.ces.etat.lu/GOPE%202004%20III.pdf>

Avis annuel 2003 : <http://www.ces.etat.lu/Avis%20annuel%202003.pdf>

Avis annuel 2004 : <http://www.ces.etat.lu/AVIS2004.pdf>

**MALTE – MALTA**

Conseil pour le développement économique et social maltais

<http://www.mcesd.org.mt/>

**PAYS-BAS - NEDERLAND - THE NETHERLANDS**

Sociaal- Economische Raad (SER)

<http://www.ser.nl/>

Le Conseil économique et social des Pays-Bas (SER) a récemment adopté deux documents concernant la stratégie de Lisbonne :

- un rapport d'experts intitulé : "Avec l'Europe, davantage de croissance"

http://www.ser.nl/_upload/databank_frans/f_2004_csed.pdf

- un avis sur "L'évaluation de la stratégie de Lisbonne".

http://www.ser.nl/_upload/databank_engels/2004_10.pdf

**POLOGNE – POLAND**

Commission tripartite

<http://www.mgpips.gov.pl/>

**PORTUGAL**

Conselho Económico e Social de Portugal (CES)

<http://www.ces.pt/>

Le Conseil économique et social du Portugal a prévu d'élaborer un avis sur la stratégie de Lisbonne en 2004. Un premier document a été approuvé par l'assemblée plénière le 22 novembre 2004.

**REPUBLIQUE TCHEQUE - CZECH REPUBLIC**

Conseil de concertation économique et sociale de la République tchèque

<http://www.vlada.cz/>

**SLOVAQUIE – SLOVAKIA**

Conseil économique et social consultatif

<http://www.government.gov.sk/english/>

**SLOVENIE – SLOVENIA**

Conseil économique et social slovène

<http://sigov1.sigov.si/mzz/>